

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

Date de la séance : 9 mai 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaients présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETTE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mr Nicolas GIRARDOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 11 avril 2023.

1° TARIFS ASSAINISSEMENT 2023

Après proposition de M. le maire, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des membres présents les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2023 qui restent inchangés par rapport aux tarifs 2022 :

- PARTICULIERS : 2.35 € par m3 d'eau consommé (Facturation minimum de 60m3 par année)

- AGRICULTEURS :

- pour la consommation domestique : 2.35 € par m3 d'eau

- pour les agriculteurs reliés au réseau : 2.35 € par m3 consommé, pour les rejets non domestiques (salle de traite), sur la base de

187 m3 pour M. CUENOT Patrick

339 m3 pour le GAEC Mougine

262 m3 pour EARL PF Des Clarines

194 m3 pour M. RONDOT Jérôme

- SCAF (Fromagerie)

La redevance sera calculée sur la base de la convention passée entre la Commune et la Coopérative Agricole de Fromagerie, 10'850 kl x 0.4732€ (prix moyen de kg de lait de l'année 2015).

Pour la SCAF, la base de calcul est : 9105 kg x 3'906'000 litres (base 2016) / 3 277 882 litres (base 2008 sur convention initiale) = 10'850 kg (10'850 kg)

Pour 2017, le calcul se fera sur la base du litrage de lait 2016 soit 3'906'000 litres.

Pour la modernisation des réseaux de collecte, en 2023, une redevance de 0.16 € sera prélevée sur les m3 consommés (redevance reversée à l'Agence de l'Eau).

Une facturation est établie par semestre (les consommations d'eau du semestre précédent relevées par la Sté Gaz et Eaux serviront de références).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer tous les documents et prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

2° SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Après discussion et rappel des subventions versées au cours de l'année 2022, le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de revoir les montants des subventions versées aux associations, de les augmenter ou les diminuer, voire de les supprimer selon les activités orchestrées par les associations. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de porter la somme à 1 890 € au budget communal général 2023 et autorise M. le Maire à signer tous les documents et prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette délibération. Pour le versement des subventions 2024, il sera demandé les statuts de chaque association.

3° TRAVAUX FORESTIERS 2023

Il est décidé d'attendre 2024 pour refaire un point sur ce qui aura poussé dans la parcelle qui a été coupée à blanc, et suivant le résultat, nous consulterons Mr FUSTER garde forestier.

650m3 de bois ont été marqués en bois secs dont 450 m3 de gros bois et 200m3 de bois moyens. L'entreprise Vivot exploitera les bois secs.

L'ONF propose un devis de travaux sylvicoles pour 2023 pour un montant de 6 240€ HT, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reporter ces travaux à l'année prochaine.

4° DIVERS

AMR25

L'association des Maires ruraux en partenariat avec le centre de gestion du Doubs propose une convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil pour les élus locaux en matière de justice, de conflits d'intérêts...ils proposent une liste de référents qui seront en mesure d'aider les élus en cas de besoin.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide valider la liste des référents proposés, et autorise Mr le maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Fête des mères 2023

Les invitations seront adressées fin mai.

Dégâts sur l'église dus à la grêle

Un expert est venu constater les dégâts, et a autorisé les travaux de remise en état.

Agent communal

Notre agent communal Fanny Morel a demandé une mise en disponibilité pour une durée d'un an, ce qui lui a été accordé. Un recrutement pour la remplacer va être lancé.

Convention ENEDIS

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment agricole, le GAEC Puits du Glaçon doit faire déplacer un poteau électrique, et pour se faire, ENEDIS doit passer sur le domaine communal. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la signature d'une convention de passage sur le domaine public, et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Commission fleurissement

Elle se réunira le lundi 15 mai à 20h en mairie.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Tarifs assainissement 2023
2. Subventions associations 2023
3. Travaux forestiers 2023
4. AMR25
5. Convention ENEDIS

La séance est levée à 22h55

Fait en séance les jours, mois et an susdits